

Guerre de concessions dans l'Arc jurassien

MÉDIAS Patrons de Canal Alpha, Marcello Del Zio et Joël Pelet ont obtenu, au détriment de TeleBilingue, le contrat pour la télévision qui couvre notamment le Jura bernois, Bienne et le Seeland. Ambitieux, ces deux autodidactes ne se sont pas fait que des amis

VINCENT BOURQUIN
X @bourquvin

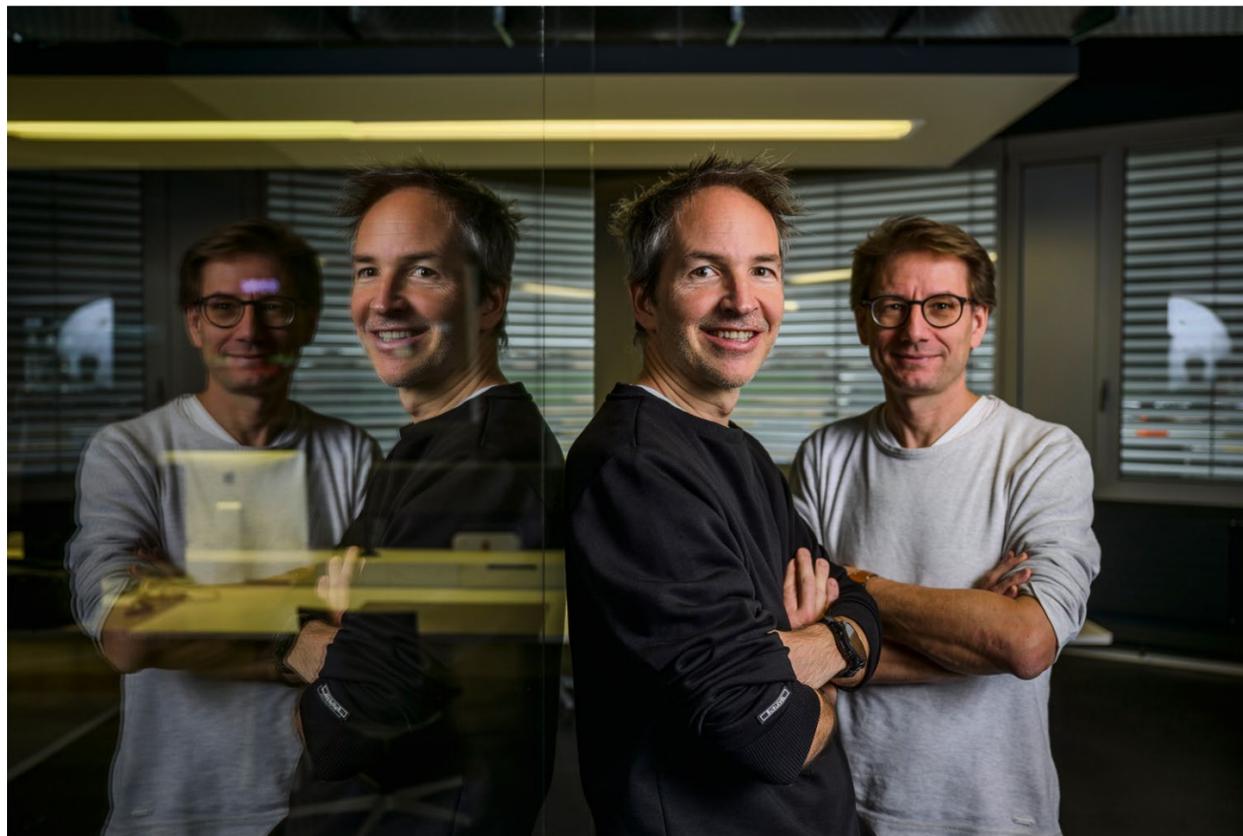
Les deux hommes bousculent l'Arc jurassien. «Nous avons fait le buzz, sans le vouloir», sourit Marcello Del Zio, directeur et propriétaire de la chaîne de télévision régionale Canal Alpha. Son comparse de toujours, Joël Pelet, partage les mêmes fonctions et le même enthousiasme.

Ces amis d'enfance, originaires du Haut du canton, ont racheté il y a plus de 20 ans ce média concentré sur le seul canton de Neuchâtel. Depuis lors, l'espace de diffusion s'est élargi et il couvre aussi le Jura et le Jura bernois. Mais en 2023, l'Office fédéral de la communication (Ofcom) redécoupe le paysage médiatique. Pour les nouvelles concessions, le Jura bernois ne figurera plus dans deux zones, comme c'était le cas par le passé. Ce choix a clairement une explication politique, avec le rattachement de Moutier au canton du Jura. Les deux hommes sont ulcérés par cette décision, eux qui couvraient depuis 15 ans cette région appelée aujourd'hui Grand-Chasseral. «Nous ne voulions pas perdre le Jura bernois, car cela a été un grand travail de couvrir cette région et nous trouvons vraiment dommage d'avoir remis en question ce concept d'Arc jurassien», détaille Joël Pelet, qui aborde un t-shirt noir, alors que son compère Marcello Del Zio est vêtu de blanc. Un signe, sans doute involontaire, de leur complémentarité.

Sensation en début d'année

Fâchés, mais pas découragés, les deux hommes préparent, dans le plus grand secret, un nouveau projet de TV pour la zone comprenant le Jura bernois, Bienne, le Seeland, l'agglomération de Granges, le district fribourgeois du Lac. Ce sera Canal B – avec un B comme bilingue – et ils affrontent directement TeleBilingue, dont c'est le bassin depuis vingt-cinq ans. Une fois leur dossier ficelé, ils vont l'exposer aux représentants des cantons de Berne, Soleure et Fribourg, à Bienne et au Conseil du Jura bernois. Mais personne ne les prend vraiment au sérieux.

Au début de cette année, l'Ofcom crée la sensation en octroyant



Marcello Del Zio (avec le pull blanc) et Joël Pelet, les deux directeurs de la chaîne Canal Alpha. (CORTAILLOD, 28 FÉVRIER 2024/EDDY MOTTAZ/LE TEMPS)

cette zone bilingue à Canal B. Pour la première fois en Suisse, un diffuseur perd sa concession. A Bienne, l'émotion est à son paroxysme. Le maire, Erich Fehr, déclare alors au *Temps*: «Je suis consterné et fâché. C'est une attaque au bilinguisme.» Les politiciens biennois s'insurgent et le groupe Gassmann, propriétaire de TeleBilingue, fait recours au Tribunal fédéral administratif (TAF) contre cette décision. En coulisses, il se dit que le dossier neuchâtelois était beaucoup plus développé et axé sur l'avenir, tandis que TeleBilingue aurait joué sur ses acquis.

Projet bloqué

Marcello Del Zio et Joël Pelet racontent avec passion et détails cette aventure, même si une certaine lassitude est perceptible. «Nous nous attendions à des réactions car les gens sont attachés à leurs médias régionaux, mais

pas à une telle mauvaise foi», déplore Marcello Del Zio. Leurs adversaires leur reprochent un lobbying outrancier, ce qu'ils rejettent catégoriquement. Ils ont juste informé les acteurs intéressés. «Nous sommes attaqués sur la question du bilinguisme, car nous sommes deux Romands», regrette Joël Pelet. Ils répètent que leur projet respectera totalement les deux langues, des journalistes allemandes et romandes seront engagés et le siège de la nouvelle chaîne sera basé à Bienne. Par contre, ils diffuseront sur deux canaux, l'un en allemand, l'autre en français, ce qui est contesté par leurs détracteurs.

Avec le recours déposé, le projet est pour l'heure bloqué. TeleBilingue continuera à être subventionné jusqu'en 2025 et Canal B est condamné à attendre. «On perd une année, nous ne pouvons engager personne, mais

nous sommes confiants, la justice devrait nous donner raison car l'Ofcom a étudié de manière très approfondie ces deux dossiers», explique Marcello Del Zio. Avant même la réponse du TAF, lui et son compère se sont lancés dans un nouveau combat. Ils ont fait un recours, auprès de la même instance, contre l'octroi de la concession radio pour la zone Bienne - Jura bernois à RJB. En se basant sur la règle qui limite à deux le nombre de concessions octroyées au propriétaire, ils considèrent que le groupe Steulet posséderait désormais trois stations (RFJ à Delémont, RTN à Neuchâtel et RJB à Tavannes.) Une accusation rejetée par les promoteurs jurassiens. Ce recours aura aussi un effet suspensif.

Sous leur air amical et convivial, les patrons de Canal Alpha ne sont-ils pas coriaces, voire revanchards? «Non, l'Ofcom

dicte des règles strictes et il faut les respecter», répond Marcello Del Zio.

Deux patrons de presse, amateurs de risques

Devenus des patrons de presse largement reconnus et même craints, les deux hommes sont des autodidactes. Ils ont commencé des études de théologie avant de devenir secrétaire de direction pour Marcello et dessinateur en bâtiment, puis graphiste pour Joël. C'est d'ailleurs lui qui a réalisé le logo de Canal Alpha. «C'est le seul dessin que tu as réussi», charrie son associé. Tous deux sont aussi à la tête d'une société de production florissante, Mystik, installée dans les mêmes locaux au cœur de la zone industrielle de Cortailod, sur le littoral neuchâtelois. Entrepreneurs à succès, ils ne s'endorment jamais sur leurs lauriers et se veulent toujours à la pointe sur

le plan technologique. En 1999, ils lancent la première web TV de Suisse. Très vite, ils sont passés au montage numérique, aux JRI (journalistes-reporters d'image), à la HD. «Nous avons toujours été avant-gardistes et avons toujours su prendre des risques», sourit Joël Pelet. Toutes les adaptations se font à l'interne, ils créent des logiciels ou des outils modernes qui sont intuitifs. Exemple concret: dans l'entrée de leurs locaux, un écran vertical donne de multiples renseignements sur

«Nous sommes attaqués sur la question du bilinguisme, car nous sommes deux Romands»

JOËL PELET, CODIRECTEUR DE CANAL ALPHA

la journée. Quels seront les sujets traités lors des émissions du jour, qui présentera le journal, qui montera les reportages, etc. On apprend ainsi que ce jour-là l'invitée de l'actu sera Jo Gutknecht, la présidente à succès de l'équipe féminine de volley, le NUC.

Membre du comité de l'Association des télévisions régionales suisses (Telesuisse), Marcello Del Zio suit de très près l'évolution des médias en Suisse, et là encore il ne mâche pas ses mots. Toujours ce ton calme, mais ferme: «Quand le monde politique va-t-il enfin se réveiller? La Suisse a besoin des médias pour le bon fonctionnement de la démocratie, dit-il. On nous dit sans arrêt que les médias doivent se réinventer, mais en fait le problème est économique, on se fait siphonner la publicité par les grands groupes étrangers.» Le patron de Canal Alpha a sa solution: taxer les GAFA. Et concernant l'initiative pour une redevance de la SSR à 200 francs? La fatièrre des TV privées ne prendra pas position car elle est divisée. Quant aux deux hommes, très attachés au service public et à son financement, ils espèrent que la SSR se lancera dans une large réflexion sur son avenir. ■

«On ne construit pas nos liens sur la protestation et la revendication»

RELIGION Anis Achour, secrétaire général de l'Association des musulmans de Fribourg (AMF) réagit à l'adoption de la nouvelle loi régissant les liens entre l'Etat fribourgeois et les communautés religieuses

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-SYLVIE SPRENGER (PROTESTINFO)

Le Grand Conseil fribourgeois a adopté, ce vendredi 22 mars, la modification de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat, la rebaptisant par la même occasion «loi concernant les rapports entre les communautés confessionnelles et l'Etat (LRCC)», du fait de son ouverture à d'autres groupes religieux. Si les débats ont été tendus, particulièrement autour de la question sensible de l'accès des communautés musulmanes à ces nouveaux droits – lesquels et sous quelles conditions –, cette révi-

sion a été acceptée à une large majorité: 81 voix pour, 13 contre et 0 abstention. Réaction de l'Association des musulmans de Fribourg (AMF), par la voix de son secrétaire général Anis Achour.

Comment votre association prend-elle la décision du Grand Conseil? Nous prenons au sérieux cette décision: nous sommes très sensibles à toute parole ou action qui reconnaît à la fois notre appartenance spirituelle et notre engage-

«Dépasser les préjugés est un principe fondamental dans notre perception spirituelle»

ment citoyen. Dépasser les préjugés est un principe fondamental dans notre perception spirituelle.

INTERVIEW

Comptez-vous déposer une demande? Oui je pense que nous le ferons, mais dans la bonne entente et

la satisfaction. Nous restons à l'écoute et ouverts au dialogue.

Quels sont les droits qui vous semblent les plus importants à acquérir? Il n'y a pas un droit spécifique. Chaque pas qui mène à agir sur soi-même et qui met en valeur l'autonomie de la communauté musulmane est le bienvenu. Ainsi que toute procédure qui construit des liens sur la base du respect et de la confiance.

Avez-vous néanmoins un regret concernant le texte qui a été adopté, que cela soit au niveau des prérogatives accordées que des conditions posées? Il n'y a pas de

regret. Ceux qui veulent porter de l'espoir dans notre temps présent n'ont rien à regretter. Nous ne sommes pas une communauté politique et on ne construit pas nos liens sur la protestation et la revendication.

DÉBAT

Deux sujets sensibles écartés

Un dernier amendement, déposé par le député socialiste Grégoire Kubski ce vendredi lors de la deuxième lecture, a polarisé l'assemblée. Il demandait que soit clairement inscrit dans la loi le fait que «le Conseil d'Etat peut mandater des aumôniers de communautés non reconnues afin de répondre à un intérêt public au sein des établissements publics». Mais également que «le Conseil d'Etat prend des mesures pour lutter contre la radicalisation dans les établissements publics et dans le canton».

Ces deux propositions ont été considérées comme «superflues» par le représentant du gouvernement, ainsi que par le rapporteur de la majorité, étant donné que des aumôniers musulmans

sont déjà mandatés à l'occasion dans les établissements pénitentiaires, notamment à Bellechasse.

Quant à la question de la radicalisation, «celle-ci est déjà prise en charge par le Plan d'action national de lutte contre la radicalisation», a rappelé le rapporteur Savio Michellod (PLR) devant une assemblée très partagée. Si les députés se sont accordés sur la nécessité de tout mettre en place pour combattre ce phénomène, les avis divergeaient quant à la pertinence de légiférer sur ce point dans le cadre de ce texte. Finalement, l'amendement demandé par le socialiste a été refusé sur le fil du rasoir, par 48 voix contre, 47 pour et 2 abstentions. ■ A.-S. S.